

La LDH n'avait pas dû prévoir  
que Cyrano n'était pas  
toujours un souchien...



Au pays des Droits de l'Homme, il était une fois des citoyens égaux devant la Loi, et une Justice qui se voulait impartiale, comme le montre encore le symbole qui la représente, les yeux recouverts d'un bandeau... Oui, il était une fois une Justice qui rendait son verdict -ou du moins essayait de le rendre- en toute objectivité, sans faveur ni crainte, sans parti pris.

« Il était une fois »...

Cette Justice-là appartient désormais au monde des contes : elle a été chassée du nôtre, bien réel, par la magistrature majoritairement ancrée à gauche, au point qu'on peut se demander si « rendre l'injustice » ne serait pas une expression plus appropriée que celle encore en cours, tant les faits la démentent si souvent !

Deux exemples frappants qui illustrent que la balance penche toujours du même côté et que « iniquité » est devenu, par une perversion du système, l'exact synonyme de « justice ».

Marie-Neige Sardin, libraire au Bourget, après avoir été jugée une première fois en juin 2011 pour « insultes racistes » - plus précisément « injure envers un particulier en fonction de sa race, de sa religion ou de son origine » - vient de passer en appel le 11 février dernier.

Avait-elle dérapé et traité quelqu'un de « sale noir », « de sale arabe », recourant ainsi à ce genre d'insultes que la loi châtie sévèrement à juste titre ... Il n'en est rien : elle avait demandé à une personne de la diversité, sa voisine, qui faisait du tapage en pleine nuit, de cesser de « faire la bamboula ». La plaignante, elle, -qui n'était présente au tribunal ni en juin ni en février- affirme que Marie-Neige Sardin l'aurait traitée de « bamboula », comme si quelqu'un qui maîtrise parfaitement le français comme notre libraire pouvait s'exprimer de la sorte ! Il est évident que l'accusée a prononcé les mots « faire la bamboula », une expression usuelle, qui figure dans n'importe quel dictionnaire et qu'on utilise couramment comme synonyme de « faire la noce », pour parler de n'importe quelle soirée festive entre amis (qui n'a pas dit un jour : « j'ai fait la bamboula » ?).

Mais Madame le Juge assesseur, lors du premier procès, et Monsieur Le Président lors du procès en appel ont osé affirmer ne l'avoir jamais entendue et ne pas la connaître.

Marie-Neige Sardin risque donc de devoir payer une amende de 500 € pour avoir recouru à cette innocente expression, que ces deux juges apparemment incultes entendent censurer comme « raciste », alors qu'elle fait partie de notre patrimoine linguistique ! Attendons le délibéré le 25 février prochain...

Houria Bouteldja vient, elle aussi, de passer en justice, sur plainte de l'AGRIF, pour injure raciale à l'égard des Français de souche, qu'elle a traités de « sous-chiens » -ou de « souchiens », ainsi qu'elle l'affirme, ce qui ne change rien puisque tout un chacun voit bien que ce néologisme permet un jeu de mot avec « sous-chiens », le chien étant considéré comme un animal aussi impur (haram) que le porc par les musulmans.

L'injure est d'ailleurs patente si l'on se réfère à la suite des propos méprisants tenus par la donzelle, qui veut les « rééduquer », ces « Blancs » ! Rappelons que, dans l'émission où elle a utilisé le mot incriminé, elle a largement déversé sa haine contre la France, qu'elle ne conçoit que comme un pays « impérialiste » et « colonialiste », où tout est à jeter, et dont les habitants doivent expier le passé criminel. Petit échantillon : « Demain, la société tout entière devra assumer le racisme anti-blanc. Et ce sera toi, ce seront tes enfants qui subiront ça. Celui qui n'aura rien à se reprocher devra quand même assumer toute son histoire depuis 1830. N'importe quel Blanc, le plus antiraciste des antiracistes, le moins paternaliste des paternalistes, le plus sympa des sympa devra subir comme les autres... Il n'est pas dit que la génération qui suit acceptera la présence des Blancs ».

Si ça n'est pas, implicitement, une incitation à la haine raciale et à la violence, si ce n'est pas une justification par avance de cette haine et de cette violence, qu'est-ce ???? Comment peut-on laisser passer cette idée que les descendants doivent expier le « crime » -si crime il y a, parce qu'on ne m'enlèvera pas de l'idée que la colonisation a

été bénéfique pour l'Algérie – doivent expier le « crime », disais-je, des parents et grands parents ? On rejoint les mythes grecs, où les héros sont punis de la faute ancestrale, où Œdipe paie pour Laïos, Agamemnon pour Tantale, mais nous sommes au XXIème siècle et dans la vraie vie !

Jugée par le tribunal correctionnel de Toulouse le 25 janvier, Houria Bouteldja a été relaxée contre toute attente.

Si la Justice avec un grand J s'appliquait, et non une parodie de justice, Marie-Neige Sardin serait ressortie blanchie du tribunal , « faire la bamboula » n'ayant absolument aucune connotation raciste. On aurait même pu attendre un «sermon» du juge pour rappeler à la soit-disant victime la nécessité de respecter la loi, afin de permettre le fameux «vivre-ensemble» : ou alors ignore-t-il l'existence de l'article R. 623-2 du nouveau Code pénal (article R. 34-8° du Code pénal) , qui punit d'une amende contraventionnelle de troisième classe « les auteurs ou complices de bruits ou tapages injurieux ou nocturnes troublant la tranquillité d'autrui » ?

Mais la plaignante appartient à la diversité et Marie-Neige est une française de souche, donc forcément xénophobe ! La première a donc le droit, malgré la loi, de « troubler la tranquillité » de sa « sous-chienne » de voisine, laquelle n'a pas le droit, elle, le droit de s'en plaindre !

Si la Justice avec un grand J s'appliquait, et non une parodie de justice, Houria Bouteldja aurait été condamnée pour le caractère injurieux et haineux de ses propos. Mais le plaignant est une association dont le sigle signifie : Alliance Générale contre le Racisme et pour le respect de l'Identité française et chrétienne. « Identité Française », « chrétienne », que voilà de vilains mots, des mots honnis par la gauche bobo, des mots devenus suspects : pensez donc, se réclamer de la France, afficher son patriotisme et, pire encore, oser revendiquer les racines chrétiennes de notre pays ! Aux narines de la magistrature bien-pensante, cela pue

d'autant plus la xénophobie que, circonstance aggravante, l'AGRIF est étiqueté « proche de l'[extrême droite](#), dans la mouvance du [catholicisme traditionaliste](#) » (du moins selon Wikipédia). Alors, bien sûr, l'Indigène peut impunément cracher sa haine et son mépris...

Entre « faire la bamboula » et « sous-chiens » ou « Blancs à rééduquer », la justice a choisi et c'est l'Injustice qui a rendu son verdict !

Bientôt, le 3 février, ce sont Pierre Cassen et Pascal Hilout qui vont passer en « injustice » pour incitation à la haine. Passons sur le fait qu'on peine à croire, à la lecture des articles incriminés, que la plainte de la LDH ait pu être retenue... Si la haine dans les propos de la Bouteldja s'étale comme le nez au milieu de la figure, on a beau chercher, on ne voit pas le moindre dérapage dans les lignes parues sur le site de *Riposte Laïque* et on voit mal comment on peut relaxer l'une sans les relaxer, eux aussi !

**Mais cela, c'est un raisonnement de bon sens et de raison, basé sur la notion d'équité, le contraire même de ce qui est à l'œuvre ordinairement dans les prétoires. Aussi peut-on être inquiet sur l'issue de ce procès, qui s'assimile à une « chasse aux sorcières » digne des régimes totalitaires de sinistre mémoire !**

**Pierre a un handicap majeur : c'est un « sous-chien »... donc à priori coupable de**

racisme, selon les critères en vigueur !  
Le cas de Pascal-Mohamed est plus  
problématique : comment le convaincre de  
racisme, lui qui a les mêmes origines  
ethniques que les « victimes » ? Peut-on  
être raciste envers soi-même ?

Je suppose que la LDH, en attaquant les  
articles de Cyrano, ne prévoyait pas que  
l'un d'eux était dû à la plume de Pascal  
. Il me semble que cela va compliquer la  
tâche de l'Injustice, et je m'en  
réjouis !

Chantal Macaire